

3ème Open BLITZ de Lisieux
Samedi 22 juin 2024
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Homologué : 63635

Article 1 : L'échiquier Lexovien représenté par Monsieur Bruno TOURNABIEN organise le 3ème Open BLITZ de Lisieux le samedi 22 juin 2024. L'Open est homologué FIDE et FFE (numéro FFE **n°63635**) ouvert à tous.

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (*FIDE*) en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le classement Elo Rapide. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 14h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Article 3 : L'Open se jouera en 11 rondes. Chaque joueur disposera de 3 minutes + 2 secondes par coup pour jouer sa partie.

Article 4 : L'Article B.3 de l'annexe B (*Parties en cadence blitz*) des règles du Jeu s'applique pour l'intégralité de l'Open.

Article 5 : Horaire des rondes :

Ronde 1 : 14h40 Ronde 2 : 15h00 Ronde 3 : 15h20 Ronde 4 : 15h40 Ronde 5 : 16h00

Ronde 6 : 16h20 Ronde 7 : 16h40 Ronde 8 : 17h00 Ronde 9 : 17h20 Ronde 10 : 17h40

Ronde 11 : 18h00

Clôture et remise des récompenses vers 18h30.

Article 6 : Droits d'inscriptions : Adultes : 15€ et Jeunes : 10€

Article 7 : Les départages suivants seront appliquées : le Buchholz Tronqué, le Buchholz puis le Nombre de Victoires. Les prix sont attribués à la place (*pas de partage entre ex-æquo*).

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 5 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article 8 : Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Elo Rapide. Le tournoi étant homologué par la FFE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 : Il est formellement interdit de fumer dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 : L'organisateur est Bruno TOURNABIEN. L'arbitre principal est David MOREAU (AI).

Article 11 : Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal

L'organisateur